



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Le 1^{er} mai 2019

DISTRICT DE TERREBONNE

AVIS AUX MEMBRES DU BARREAU

PROJET-PILOTE D'AUDITION DE DIVORCE PAR DÉFAUT CERTAINS JOURS DE PRATIQUE

À compter du 23 mai 2019, un projet-pilote d'audition des demandes en divorce par défaut de répondre à l'assignation, et ce, sans consentement, sera mis en place lors de certains jours de pratique.

Les avocats le désirant pourront produire une demande d'inscription pour jugement par défaut selon le modèle ci-joint afin de procéder à l'instruction de leur demande à l'une des dates inscrites ci-dessous.

DATES DES AUDITIONS PAR DÉFAUT, ET CE, SANS CONSENTEMENT, POUR 2019 :

Juin : 6

Juillet : 4

Août : 15

Septembre : 5 et 20

Octobre : 3 et 25

Novembre : 7 et 15

Décembre : 5

Le projet pilote pourra prendre fin sur avis.

L'honorable Claude Auclair, j.c.s.

Juge coordonnateur de la Cour supérieure du district de Terrebonne

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

N°: 700-12-_____

partie demanderesse

c.

partie défenderesse

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR JUGEMENT PAR DÉFAUT
(art. 175, 181 et 182 C.p.c.)

La partie _____ demande au greffier d'inscrire la présente affaire pour jugement suite au défaut de la partie _____ de transmettre sa réponse à l'assignation.

Il sera procédé par défaut à l'instruction de l'affaire :

le _____,

à **9 h 00**, à la salle **B-1.05** au palais de justice de Saint-Jérôme situé au 25, de Martigny Ouest, Saint-Jérôme, province de Québec, J7Y 4Z1.

Nature de la cause : Divorce par défaut

À _____, le _____

Signature de la partie ou de son procureur

Nom de la partie ou de son procureur
(en caractères d'imprimerie)